

Ce Focus porte sur les salariés du secteur privé enregistrés aux Caisses Sociales Monégasques.

On dénombre, au mois de décembre 2016, 47 919 salariés en Principauté dans le secteur privé soit une augmentation de 415 salariés (+0,9 %) par rapport à l'année précédente.

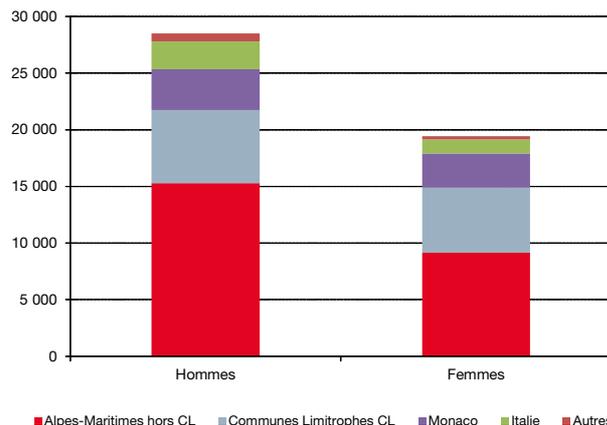
Les salariés sont à 59,5 % des hommes, habitent pour plus des trois quarts dans les Alpes-Maritimes et travaillent à 86 % dans le secteur tertiaire.

1/ Répartition par lieu de résidence du nombre de salariés

	Hommes		Femmes		Total	
Alpes-Maritimes hors CL	15 295	53,7%	9 129	47,0%	24 424	51,0%
Communes Limitrophes CL	6 453	22,6%	5 753	29,6%	12 206	25,5%
Monaco	3 596	12,6%	3 017	15,5%	6 613	13,8%
Italie	2 463	8,6%	1 265	6,5%	3 728	7,8%
Autres	690	2,4%	259	1,3%	949	2,0%
Total	28 497	59,5%	19 423	40,5%	47 919	100%

L'origine géographique des salariés en Principauté a peu évolué depuis 2013. Pour 77 %, il s'agit de personnes venant des Alpes-Maritimes (un quart des communes limitrophes) et 14 % habitent Monaco.

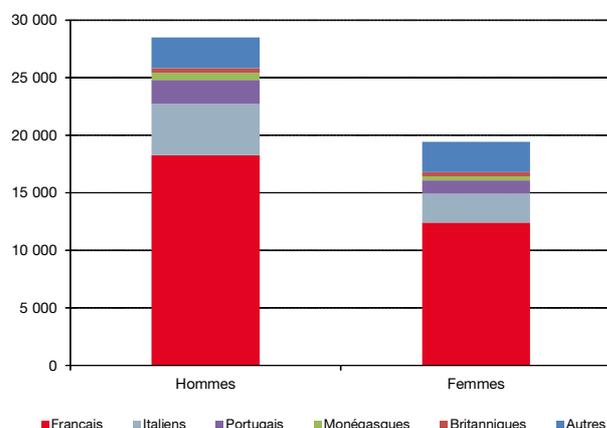
Par rapport à 2015, la part des salariés résidents diminue sous le double effet de l'augmentation du nombre de salariés habitant dans les Alpes-Maritimes (+415 soit +0,9 %) et de la diminution de ceux résidant à Monaco (-165 soit -2,4 %).



2/ Répartition par nationalité

	Hommes		Femmes		Total	
Français	18 278	64,1%	12 404	63,9%	30 682	64,0%
Italiens	4 457	15,6%	2 519	13,0%	6 976	14,6%
Portugais	2 058	7,2%	1 153	5,9%	3 211	6,7%
Monégasques	641	2,3%	357	1,8%	998	2,1%
Britanniques	398	1,4%	347	1,8%	745	1,6%
Autres	2 664	9,3%	2 643	13,6%	5 307	11,1%
Total	28 497	59,5%	19 423	40,5%	47 919	100%

64 % des salariés sont de nationalité française (+227 soit +0,7 %) et 15 % de nationalité italienne (+140 soit +2,0 %). Le secteur privé sur lequel portent ces données compte 14 salariés de nationalité monégasques en moins (-1,4 %).



3/ Répartition par Grand Secteur d'Activité (GSA)

Plus de 20 % des salariés travaillent dans le secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien. C'est le principal employeur de la Principauté.

Il est suivi par le secteur des Autres activités de services qui occupe 21 % des salariés (y compris les employés de maison).

	Hommes		Femmes		Total	
Activités financières et d'assurance	1 874	6,6%	1 929	9,9%	3 802	7,9%
Commerce de gros	1 299	4,6%	1 226	6,3%	2 525	5,3%
Commerce de détail	1 247	4,4%	1 473	7,6%	2 720	5,7%
Hébergement et restauration	3 740	13,1%	1 774	9,1%	5 514	11,5%
Industrie manufacturière, extractive et autre	1 732	6,1%	964	5,0%	2 696	5,6%
Activités immobilières	1 076	3,8%	579	3,0%	1 654	3,5%
Construction	4 169	14,6%	395	2,0%	4 565	9,5%
Transport et entreposage	1 456	5,1%	527	2,7%	1 983	4,1%
Act. Scientif. et techn., services adm. et de soutien	6 178	21,7%	3 709	19,1%	9 886	20,6%
Autres activités de services	3 698	13,0%	3 780	19,5%	7 478	15,6%
Information et communication	915	3,2%	301	1,6%	1 216	2,5%
Administration, enseignement, santé et action sociale	1 114	3,9%	2 767	14,2%	3 880	8,1%
Total	28 497	59,5%	19 423	40,5%	47 919	100%

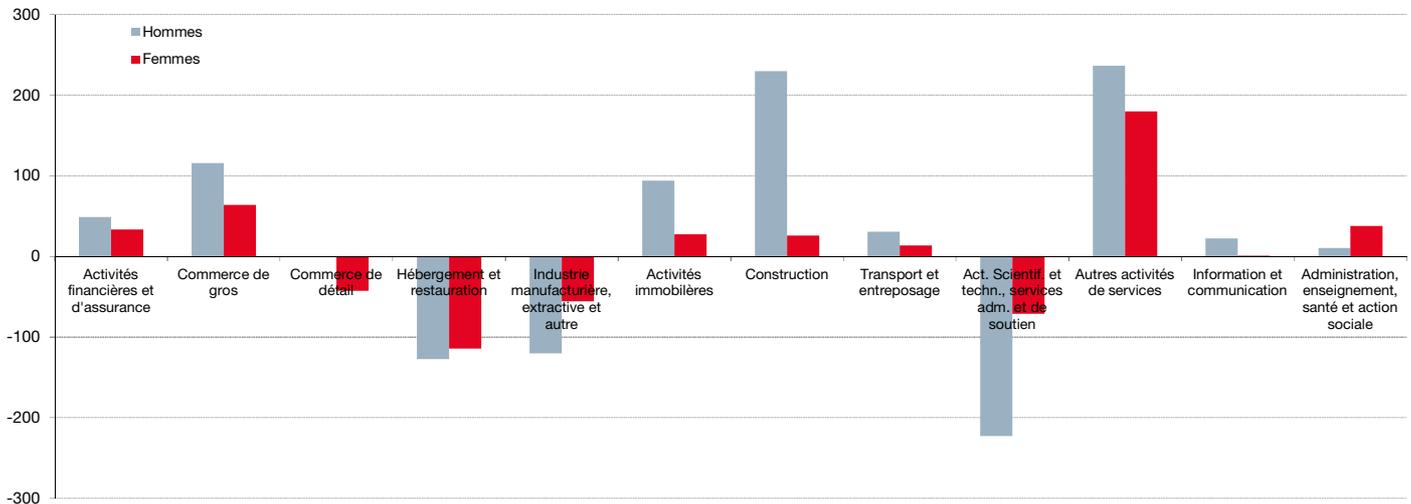
Le secteur des Autres activités de services présente la plus grande la parité (49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes).

4/ Répartition par secteur du nombre de salariés

Le secteur tertiaire emploie 86 % des salariés. Ce chiffre illustre bien la prédominance des services dans l'économie monégasque. 93 % des femmes et 81 % des hommes travaillent dans ce secteur.

	Hommes		Femmes		Total	
Primaire	88	0,3%	37	0,2%	125	0,3%
Secondaire	5 404	19,0%	1 260	6,5%	6 664	13,9%
Tertiaire	23 004	80,7%	18 126	93,3%	41 131	85,8%
Total	28 497	59,5%	19 423	40,5%	47 919	100%

5/ Evolution du nombre de salariés par GSA



Sur les 415 salariés supplémentaires, 316 sont des hommes. Ce sont les secteurs des Autres activités de services et de la Construction qui ont le plus de nouveaux salariés (+236 et +203).

Le nombre de salariés continue de baisser dans le secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (-294 après -466 en 2015). Les salariés masculins sont les plus touchés (-223 en 2016). Cette diminution est principalement due aux Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (-103) et aux Activités liées à l'emploi (-181).

6/ Répartition du nombre d'employeurs par GSA et tranche d'effectifs salariés

La structure de la répartition du nombre d'employeurs par Grand Secteur d'Activité et par tranche d'effectifs est stable. 76 % des employeurs comptent moins de cinq salariés.

2 227 employeurs soit 38 %, sont des Maîtres de maison. Ils sont classés dans les Autres activités de services.

	<5	[5;10[[10;50[[50;200[>=200	Total	Poids
Activités financières et d'assurance	107	44	38	17	2	208	3,6%
Commerce de gros	261	60	69	4	0	394	6,7%
Commerce de détail	310	87	61	1	1	460	7,9%
Hébergement et restauration	68	53	53	9	5	188	3,2%
Industrie manufacturière, extractive et autre	48	21	37	10	3	119	2,0%
Activités immobilières	345	65	36	1	0	447	7,7%
Construction	126	69	104	13	1	313	5,4%
Transport et entreposage	55	30	30	11	0	126	2,2%
Act. Scientif. et techn., services adm. et de soutien	377	111	102	37	9	636	10,9%
Autres activités de services	2 618	73	35	9	5	2 740	46,9%
Information et communication	69	24	28	2	1	124	2,1%
Administration, enseignement, santé et action sociale	54	10	14	6	3	87	1,5%
Total	4 438	647	607	120	30	5 842	100%

Au total, on dénombre 108 employeurs supplémentaires.

Le secteur des Autres activités de services est celui qui a le plus progressé : 92 employeurs supplémentaires dont 77 Maîtres de maison.

A contrario, c'est le secteur du Commerce de détail qui a perdu le plus grand nombre d'employeurs : -11 par rapport à 2015.

Les données chiffrées concernant l'emploi salarié sont transmises à l'IMSEE par les Caisses Sociales Monégasques. Les travailleurs indépendants, fonctionnaires et agents de l'État ne sont pas comptabilisés dans ces données. L'emploi salarié comprend les salariés et les gens de maison. La notion de "salarié poids" a été introduite : il s'agit de la représentation d'un salarié sous la forme d'un poids correspondant au prorata des heures effectuées chez ses différents employeurs. Ce calcul donne la possibilité lors de la répartition des salariés multi-employeurs de ne pouvoir compter le salarié qu'une seule fois.

Dans certains tableaux, du fait des arrondis, les résultats des regroupements ne sont pas toujours égaux à la somme des éléments qui les composent.

